



FONDS D'APPUI AUX MOTEURS DU CHANGEMENT (FAMOC)

ANNEXE 1.1 Critères d'éligibilité

Manuel de gestion de fonds.
Version finale 1

Annexe 1.1 - Critères d'éligibilité

Guichet B 1 et B2

Critères d'éligibilité obligatoires guichets B 1 et B2	Guichet B 1 (X)	Guichet B2 (X)
<ul style="list-style-type: none"> Disposer de la reconnaissance légale selon les dispositions du droit malien (Statuts et Règlement intérieur, Récépissé, Accord cadre) ; 	X	X
<ul style="list-style-type: none"> Etre installé au Mali depuis au moins 03 ans 	X	X
<ul style="list-style-type: none"> Disposer d'un siège officiel 	X	X
<ul style="list-style-type: none"> Avoir une base sociale (membership) d'au moins 10 personnes physiques ou morales comprenant des hommes et des femmes, de préférence jeunes ; 	X	X
<ul style="list-style-type: none"> Avoir des instances (Assemblée Générale) et organes (Conseil d'administration, Bureau, Commission de contrôle), statutaires fonctionnels (tenue régulière des réunions et production de PV et comptes rendus 	X	X
<ul style="list-style-type: none"> Avoir un système fonctionnel de mobilisation de ressources internes (cotisations, droits d'adhésion) ; 	X	X
<ul style="list-style-type: none"> Disposer d'un Secrétariat comprenant au moins un Responsable administratif (Secrétaire Permanent, Directeur) et un Comptable ; 	X	X
<ul style="list-style-type: none"> Justifier d'une opérationnalité depuis au moins deux (02) ans (réalisations, rapports d'activités et financiers); 	X	X
<ul style="list-style-type: none"> Posséder un compte bancaire fonctionnant sous double signature au niveau d'une institution financière (Banque, Institution de micro-finance); 	X	X
<ul style="list-style-type: none"> Prouver l'utilisation des systèmes de gestion comptable, financière et budgétaire fiables; 	X	X

<ul style="list-style-type: none"> Disposer d'outils, de systèmes et de plans de fonctionnement institutionnel et organisationnel (plan de communication, plan de formation, plan de suivi des activités, etc) ; 	X	
<ul style="list-style-type: none"> Disposer d'un plan stratégique en cours de validité ou en instance d'actualisation et s'inscrivant sur la période de mise ne œuvre du FAMOC; 	X	
<ul style="list-style-type: none"> Disposer d'un manuel de procédures administratives, financières et comptables dûment approuvé par l'instance appropriée de l'OSC ; 	X	
<ul style="list-style-type: none"> Etre capable de fournir les états financiers du dernier exercice (bilan , compte de résultats) et le rapport d'audit de l'année passée (seulement guichet B1), élaborée et certifiée par un auditeur externe qualifié ; 	X	
<ul style="list-style-type: none"> Etre capable de fournir les états financiers du dernier exercice (bilan , compte de résultats) 		X

Critères de bonification guichets B 1 et B2		
<ul style="list-style-type: none"> Démontrer une prise en compte effective des droits humains dans les activités et l'approche d'intervention ; 	X	X
<ul style="list-style-type: none"> Adhérer explicitement aux principes démocratiques universels de non-discrimination et les appliquer dans la conduite de tous les jours ; 	X	X
<ul style="list-style-type: none"> Avoir un système d'information permettant de collecter, de traiter et de diffuser les données du suivi –évaluation au sein de l'organisation et avec les partenaires ; 	X	X
<ul style="list-style-type: none"> Adhérer explicitement à la parité genre dans les actions/ projets et veiller à la mixité (avec et sans emploi, analphabète ou non, ethnique etc. 	X	X
<ul style="list-style-type: none"> Disposer d'un manuel de procédures administratives, financières (obligatoire pour le guichet B1) 		X

Guichet C

C- Critères d'éligibilité obligatoires	
<ul style="list-style-type: none">• Etre une personne physique ou morale du monde associatif influente (leader d'opinion) intervenant sur les questions de droit de l'homme, de citoyenneté, de paix et réconciliation, de promotions de médias indépendant et qui permettent d'engager les communautés locales	X

C- Critères de bonification	
<ul style="list-style-type: none">• Disposer d'un acte officiel de reconnaissance (récépissé)	X
<ul style="list-style-type: none">• Prouver une capacité à tenir une comptabilité élémentaire et transparente	X
<ul style="list-style-type: none">• Démontrer une expérience dans la promotion des droits de l'homme, de la citoyenneté ou de la promotion de leadership des jeunes.	X
<ul style="list-style-type: none">• Avoir une expérience pertinente de production de rapport et bilan d'activités	X
<ul style="list-style-type: none">• Disposer d'un manuel de procédures administratives, financières	X
<ul style="list-style-type: none">• Adhérer explicitement à la parité genre dans les actions/ projets et veiller à la mixité (avec et sans emploi, analphabète ou non, ethnique, etc.).	X